



Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
Observatoire Economique et Social des Pêches



**Bulletin
d'Information
et d'Analyse**

1er Semestre 2021



Observatoire Economique et Social des Pêches

Créé par arrêté N ° 265 du 09 avril 2018

L'Observatoire Economique et Social des Pêches est chargé, en particulier, de:

- Mettre en place un mécanisme permanent de suivi économique et social du secteur des pêches;
- Définir un cadre réglementaire et institutionnel permettant d'assurer le suivi et l'évaluation socio-économique du secteur des pêches et de ses performances;
- Elaborer des cahiers de charges dans le cadre de partenariats avec les producteurs et les utilisateurs des données du secteur;
- Assurer la publication régulière des notes de conjoncture et des rapports sur les performances du secteur de la pêche et sa contribution à l'économie nationale.

Composition du Comité technique de l'Observatoire Economique et Social des Pêches

Président:

Secrétaire général du ministère de la pêche et de l'économie maritime

Membres:

- Le Commandant de la Garde Côtes Mauritaniennes;
- LE Directeur Général de l'Exploitation des Ressources Halieutiques;
- Le Directeur de la Marine Marchande;
- Directeur de l'Aménagement des Ressources Halieutiques et des Etudes;
- Le Directeur de Développement et de Valorisation des produits de Pêches;
- Le Directeur de la Pêche Continentale et de la Pisciculture;
- Directeur de la Programmation et de la Coopération;
- Un représentant de l'IMROP;
- Un représentant de l'OISPA;
- Un représentant de la Société Mauritanienne de Commercialisation des Poissons (SMCP);
- Un représentant du Ministère Chargé de l'Economie;
- Un représentant de la Banque Centrale de Mauritanie;
- Le Coordonnateur du PRAO;
- Un représentant de l'Office National des Statistiques (ONS);
- Un représentant de la Confédération Nationale du Patronat Mauritanien;

Equipe de travail de l'Observatoire Economique et Social des Pêches

Coordinateur : Abderahmane Boujema

Responsable des statistiques et des recherches: Dadah Ahmed Babou

Experts:

- Ahmedou Mohamed El Moustapha, expert halieute

En plus du personnel d'appui de l'OESP.

Table des matières

<u>Accronymes</u>	<u>4</u>
<u>Définitions</u>	<u>5</u>
<u>Mot du président</u>	<u>6</u>
<u>1. Exploitation du TAC par pêcherie</u>	<u>7</u>
<u>2. Les captures de la pêche maritime</u>	<u>8</u>
<u>3. Exportations de la pêche</u>	<u>10</u>
<u>3.1. Synthèse du volume des exportations</u>	<u>10</u>
<u>3.2. Synthèse de la valeur des exportations</u>	<u>12</u>
<u>3.3. Exportations semestrielles en volume</u>	<u>14</u>
<u>3.4. Exportations trimestrielles en volume</u>	<u>15</u>
<u>3.5. Exportations trimestrielles en valeur</u>	<u>16</u>
<u>3.6. Exportations semestrielles en valeur</u>	<u>17</u>
<u>4. Recettes du secteur</u>	<u>18</u>
<u>5. Distribution de poisson</u>	<u>19</u>
<u>6. Prix moyens de poisson à Nouakchott</u>	<u>21</u>
<u>è Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de Pêche et de l'Aquaculture</u>	<u>22</u>

Acronymes

CEPH	Céphalopodes
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
CONS	Conserve
CTS	Comité Technique des Statistiques
DARE	Direction de l'Aménagement des Ressources et des Etudes
DDVP	Direction du Développement et de la Valorisation des Produits
DEM	Demersaux
DGD	Direction Générale des Douanes
DGD	Direction Générale des douanes
DMM	Direction de la Marine Marchande
DPCP	Direction de la Pêche Continentale et de la Pisciculture
GCM	Garde Côtes Mauritaniennes
IMROP	Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches
KG	Kilogramme
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEFDGI	Ministère de l'Economie et des Finances, Direction Générale des Impôts
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
MSY	Maximum Sustainable Yield
NDB	Nouadhibou
NKTT	Nouakchott
OESP	Observatoire Economique et Social des Pêches
ONISPA	Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture
ONS	Office National des Statistiques
PA	Pêche Artisanale
PC	Pêche Côtière
PEL	Pélagiques
PH	Pêche Hauturière
PIB	Produit Intérieur Brut
PNBA	Parc National du Banc d'Arguin
SMCP	Société Mauritanienne de Commercialisation de Poisson
SNDP	Société Nationale de Distribution de Poisson
SSF	Salé Séché Fumé
SSPAC	Système de Suivi de la pêche Artisanale et Côtière
T	Tonne
TAC	Total Admissible des Captures
VA	Valeur ajoutée

Définitions

La pêche : Désigne l'acte ou la tentative de capturer, extraire ou tuer, par quelque procédé que ce soit, des espèces vivantes dont le milieu de vie normal ou le plus fréquent est l'eau.

Pêche de subsistance : est celle pratiquée sous la forme traditionnelle, elle a pour but principal l'obtention d'espèces comestibles pour la subsistance du pêcheur et de sa famille et ne donne pas lieu à la vente de la majeure partie des captures.

Pêche commerciale : est pratiquée dans un but lucratif.

Pêche artisanale maritime : désigne toute pêche, s'exerçant à pied ou à l'aide de navires pontés ou non pontés de longueur hors-tout (LHT) inférieure ou égale à quatorze (14) mètres non motorisés ou ayant un moteur de puissance inférieure ou égale à 150 chevaux et opérant avec des engins de pêche passifs, à l'exception de la senne tournante coulissante.

Pêche côtière: désigne toute pêche exercée par un navire (i) de longueur inférieure ou égale à 26 mètres et ne remplissant pas les conditions spécifiques de la pêche artisanale pour les Céphalopodes, Crustacés, Poissons de fonds et (ii) de longueur strictement inférieure à 60 m pour les pélagiques. Les navires de pêche côtière opèrent avec des engins passifs ou non à l'exception du chalut de fond et de la drague.

Pêche hauturière: désigne toute pêche commerciale pratiquée à l'aide de navires ayant des caractéristiques autres que celles de la pêche artisanale ou de la pêche côtière.

Le régime national : constitue le régime de principe pour l'exploitation des ressources halieutiques des eaux sous juridictions mauritaniennes.

Le régime étranger : est un régime d'exploitation exceptionnel accordé à tout concessionnaire disposant d'un droit d'usage alloué dans le cadre d'accords internationaux de pêche ou autres arrangements avec un pays tiers, un groupe de pays ou une entité privée étrangère.

Etablissement de traitement et de transformation de produits de pêche : tout local ou installation à terre ou à bord, dans lequel des produits de pêche sont traités, manipulés, entreposés, mis en boîte, séchés, mis en saumure, salés, fumés, réfrigérés, mis en glace ou congelés ou traités de toute autre manière, à des fins commerciales.

TAC (Total Admissible des Captures): Désigne la quantité des captures de ressources halieutiques autorisée pendant une période donnée.

MSY (Maximum Sustainable Yield) : correspond à la capture annuelle la plus élevée possible, qui peut être maintenue au fil du temps, en maintenant le stock à un niveau produisant une croissance maximale. Le MSY fait référence à un état d'équilibre hypothétique entre la population exploitée et l'activité de pêche.

Produits congelés : Tout produit ayant subi une congélation permettant d'obtenir à cœur une température inférieure ou au plus égale à -18°C , après stabilisation thermique.

Farines et huiles de poisson : produits finis obtenus à partir des rebus des usines de transformation et des rejets de poisson entier frais, notamment les petits pélagiques.

Produits frais ou vivants, produits entiers ou préparés : produit n'ayant subi en vue de sa conservation, aucun traitement, autre que la réfrigération/ produits capturés et maintenus vivants, comme les langoustes vertes et langoustes roses.

Mot du Président

Le secteur des Pêches et de l'Economie Maritime constitue un pilier de l'économie nationale, grâce à sa contribution aux recettes budgétaires et en devises, aux emplois qu'il génère et à son rôle dans la lutte contre la pauvreté et la malnutrition.

Les richesses halieutiques sont un patrimoine national constitué de ressources renouvelables. Le rôle de l'Etat est de promouvoir des modes d'exploitation qui permettent le renouvellement des stocks et le maintien de l'équilibre des écosystèmes qui les supportent, tout en veillant à l'optimisation des retombées économiques et sociales pour les générations actuelles et celles à venir.

C'est ainsi que les différentes politiques sectorielles mises en œuvre ont eu pour objectifs la durabilité du patrimoine halieutique, la préservation des écosystèmes marins et l'intégration du secteur dans l'économie nationale.

Ces objectifs stratégiques demeurent d'actualité et doivent continuer à guider les politiques publiques dans le secteur.

La promotion de la chaîne de valeur et la qualité des produits occupe une place importante parmi les ambitions du secteur; ce qui nécessite, sûrement, le développement du système de contrôle de qualité et d'inspection sanitaire et leur actualisation afin de prendre en compte les exigences du marché et l'amélioration de la capacité de congélation et de stockage des industries pour pouvoir transformer de grandes quantités de petits pélagiques débarquées quotidiennement et l'augmentation de sa valeur ajoutée au lieu de sa transformation en farine et huile de poisson.

1. Exploitation des TAC par pêcheries

Les ressources halieutiques maritimes de la Mauritanie sont gérées par un système de quota. Toutefois, l'Etat peut concéder l'usage de ces ressources à des personnes physiques ou morales nationales ou étrangers sous forme de concession de droit d'usage fixant un quota pour contrôler le potentiel des captures permises au niveau des stocks. A cet effet, chaque type de pêche bénéficie d'un quota individuel ou collectif à la répartition du Total Admissible des Captures (TAC).

Au niveau de la pêche artisanale, il existe cinq types de concessions (céphalopodes, crustacés, poissons démersaux, poissons pélagiques, algues et autres mollusques).

Au niveau de la pêche côtière, il y a sept concessions (céphalopodes, crustacés, poissons démersaux, poissons pélagiques pêchés par des senneurs de moins de 26 mètres, poissons

pélagiques pêchés par des senneurs entre 26 et 40 mètres, poissons pélagiques pêchés par des senneurs et chalutiers entre 40 et 60 mètres, et autres mollusques). Pour la pêche hauturière, il y a neuf types de concessions (pélagiques, thons, céphalopodes, crevettes, merlus, poissons démersaux, langoustes roses, crabes profonds et autres mollusques).

Les bateaux de pêche côtière et hauturière sont classés en deux types de régimes d'exploitation, un régime national et un régime étranger obtenus dans le cadre d'accords internationaux ou de conventions.

Pour le premier semestre 2021, le Conseil Consultatif National pour l'Aménagement et le Développement des Pêcheries (CCNADP) avait autorisé la pêche de 1 874633 tonnes.

Potentiel permissible et TAC par pêcherie en 2021

Pêcheries		TAC
CEPHALOPODES	Poulpe	32 700
	Calamar	6000
	Seiche	4000
CREVETTES		7200
DEMERSAUX		87 000
MERLU		10093
PELAGIQUES		1 353 000
CRABES		400
THON		24 000
LANGOUSTE ROSE		240
PRAIRES		350 000
Total (tonnes)		1 874633

Source : DARE

Le tableau 1 montre que le niveau d'exploitation général a été relativement faible (35%) ce qui est expliqué par l'arrêt des pêches suivi pendant trois mois suite à la chute des captures des céphalopodes observée en fin 2020.

Le niveau d'exploitation par pêcheries a été de 30% pour les céphalopodes, 34% pour les pélagiques. Un niveau très faible de 12% avait été enregistré pour les crustacés (crevette et crabes) et par contre, un dépassement important de 120% au niveau de langouste.

Tableau 1 : Exploitation des TAC par pêcheurie au premier semestre 2021

Pêcheries	TAC	Segment			Total (tonnes)	Taux exploitation (jan-juin 2021)
		Artisanal	Côtière	Hauturier		
Céphalopode	42700	7289	36	5518	12843	30%
Crustacé	7600	67	287	542	896	12%
Démersaux	87000	24257	2000	17102	43359	50%
Merlu	10093				8377	83%
Pélagique	1353000	193535	144466	123466	461467	34%
Langouste	240				288	120%
Total (tonnes)	1500633	225148	146789	146628	527230	35%

2. Les captures de la pêche maritime

D'une manière générale, l'activité de pêches de janvier à juin 2021 a été caractérisée par une crise provoquée par la forte chute de rendement des céphalopodes constatée depuis décembre 2020. La plupart des professionnels ont arrêté leur activité, ce qui a conduit, par la suite, le département à instaurer un arrêt biologique durant tout le deuxième trimestre, immobilisant ainsi tous les segments sauf les bateaux pélagiques actifs dans les eaux profondes. En matière de régime, le régime étranger a été touché principalement par la crise de la pandémie de COVID-19 ce qui avait affaibli fortement son rendement.

Les statistiques disponibles dans les journaux de pêche indiquent que les captures réalisées durant ce semestre, hors la pêche artisanale, ont connu une régression générale de 40% par rapport à la même période de 2020.

Pour la pêche stratégique nationale des céphalopodes, la diminution enregistrée est de -41% (5500 tonnes contre 9400 tonnes en premier semestre 2020). Les autres pêcheries ont régressé également, à savoir les crustacés 29%, les pélagiques 42% et les démersaux 1% (Tableau 2, Figure 1 et 2)

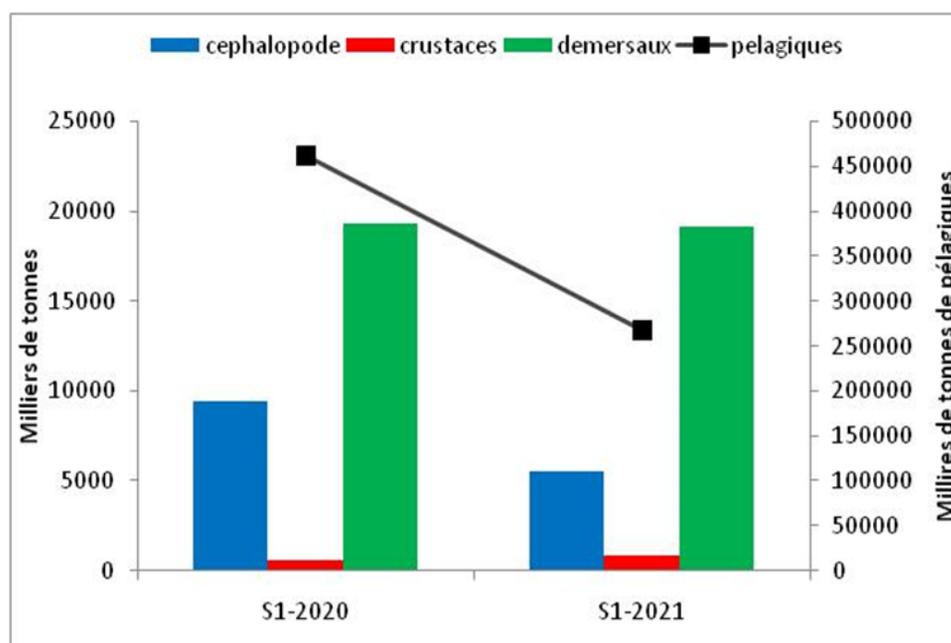


Figure 1 : Comparaison de capture hauturière et côtière en 2020 et 2021

Tableau 2 : Variation des captures spécifiques du premier semestre 2010 et 2021

	Céphalopodes	Crustacés	Démersaux	Pélagiques
S1-2020	9392	643	19323	461527
S1-2021	5554	830	19102	267933
Variation	-41%	29%	-1%	-42%

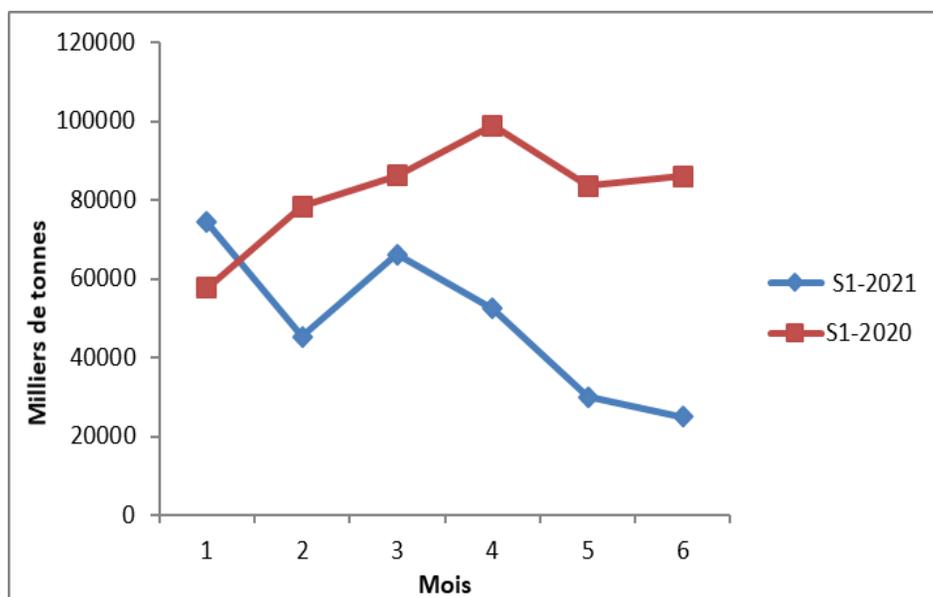


Figure 2 : Comparaison des captures mensuelle du 1er Semestre 2020 et 2021



3. Exportations de la pêche

Dans cette partie, la nomenclature utilisée pour les produits de pêches exportés est celle adoptée les services de douane. Il s'agit de onze catégories à savoir (céphalopodes, pélagiques, crevettes, langouste, démersaux, farine, huile de poisson, frais, conserves poisson salé-séché-fumé et Congelé).

On note que le produit « congelé » regroupe généralement une variété de poissons non classifiée de faibles valeurs marchande.

3.1. Synthèse du volume des exportations

Globalement, la quantité exportée au premier semestre de 2021 a été comparable à celle de 2020 entre février et avril et beaucoup plus faible à la fin du semestre. Au total, 301167 tonnes ont été exportées durant cette période ce qui représente une régression de 25% en comparaison avec la même période de 2020 (Figure 3). On constate que le volume des exportations est resté d'environ 50 milles tonnes durant tout le semestre sans profiter de la haute saison des pélagiques habituelle à compter du mois d'avril. Cette allure constante s'expliquait effectivement par l'effet immédiat de l'arrêt biologique qui a été instauré du 1er avril jusqu'au 30 juin par le département pour soulager la pêcherie des céphalopodes.

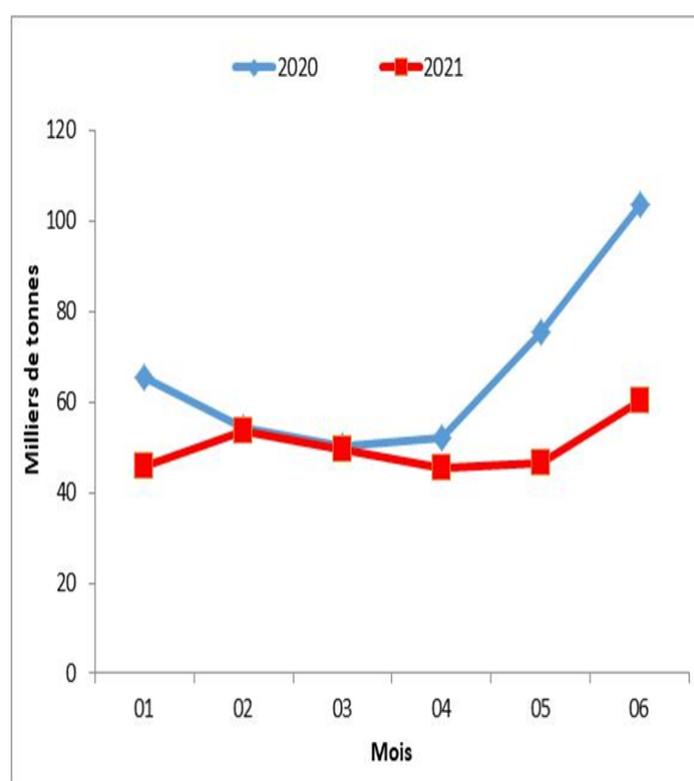


Figure 3 : Volumes des exportations mensuelles

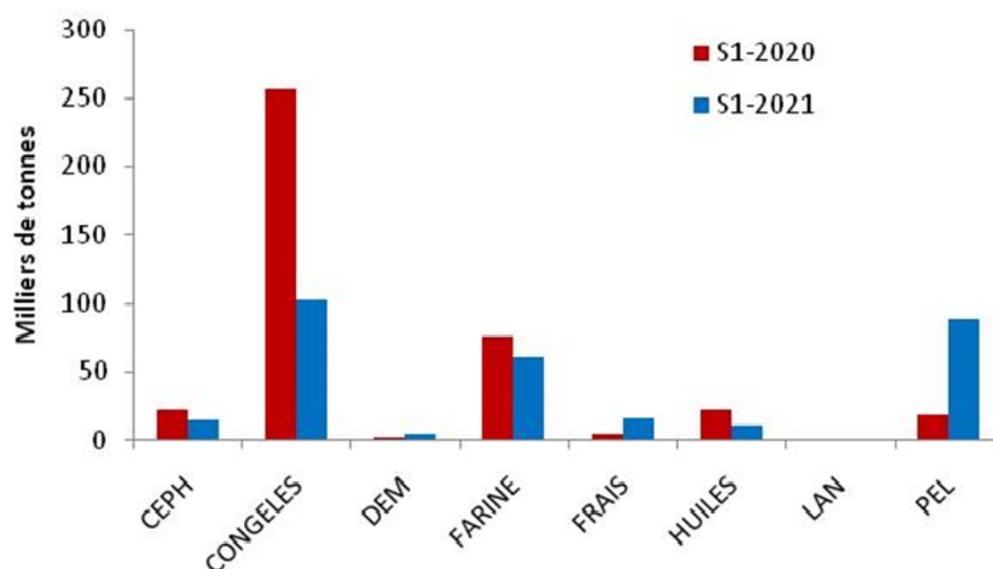


Figure 4 : Volumes des exportations par type de produit

En termes de destination, le continent africain constitue toujours le premier marché de destination des produits de pêche mauritaniens à hauteur de 52%. Près de 90% des volumes de ce marché sont constitués de divers-congelés et de pélagiques. L'Asie vient en deuxième position à hauteur de 21% constitué de 79% pour la farine, 7% de céphalopodes et 5% pour les divers-congelés. La Russie absorbe 13% du volume total constitué de 60% de pélagiques et 40% de divers-congelés. Le continent européen reçoit 15% du volume total exporté, 24% de ce volume sont constitués de céphalopodes, 22% d'huile de poisson et de 22% également de farine, 9% de divers-congelés, 7% des démersaux et 6% des pélagiques. Environ 54 tonnes de poisson frais ont été

exportées vers l'Amérique (Figure 5).

Les exportations au premier semestre de 2021 étaient constituées essentiellement des pélagiques, divers-congelés et de la farine de poisson à hauteur de 83% du total exporté (250 mille tonnes). Les exportations des céphalopodes ont chuté de -31% passant de plus de 21 800 tonnes au premier semestre de 2020 à 15 000 tonnes seulement au premier semestre de 2021 (Figure 4).

La farine et huile de poisson ont régressé respectivement de -21% et -51% au premier semestre de 2021 comparé à la même période de 2020. On note qu'au contraire, les poissons démersaux et les frais ont respectivement doublé et triplé par rapport à 2020 (Figure 4).

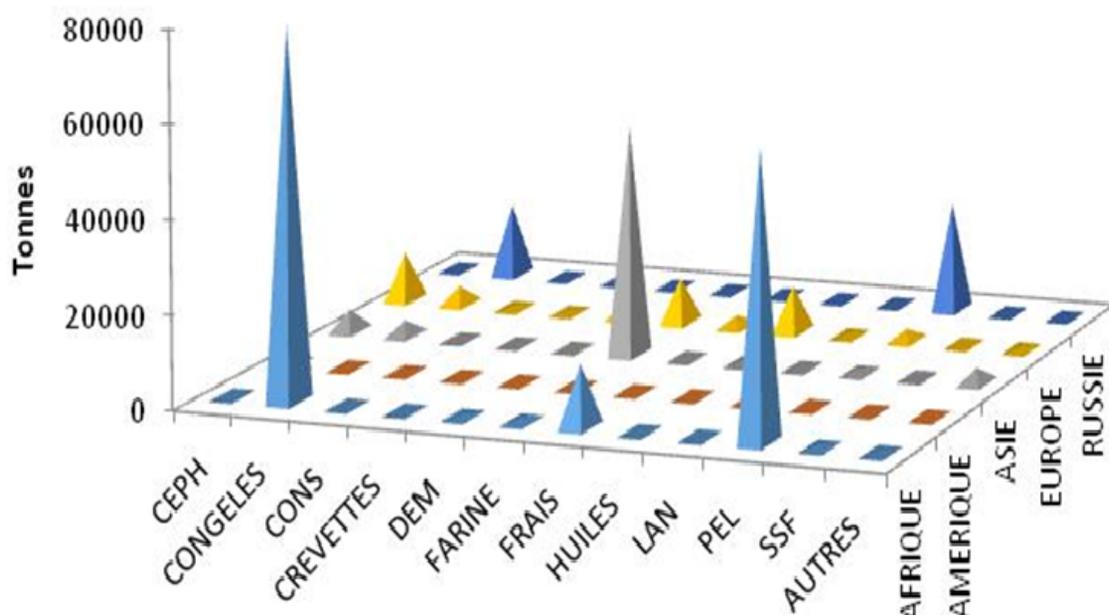


Figure 5 : Volume des exportations par marché et type de produit

3.2. Synthèse de la valeur des exportations

Globalement, la valeur totale des produits exportés à l'extérieur au premier semestre 2021 a été de 12 933 663 597 MRU. Ce chiffre d'affaire a connu une régression de -16% (2.4 Milliards MRU) comparé à la même période de 2020, enregistré en particulier au mois de janvier et juin (Figure 6).

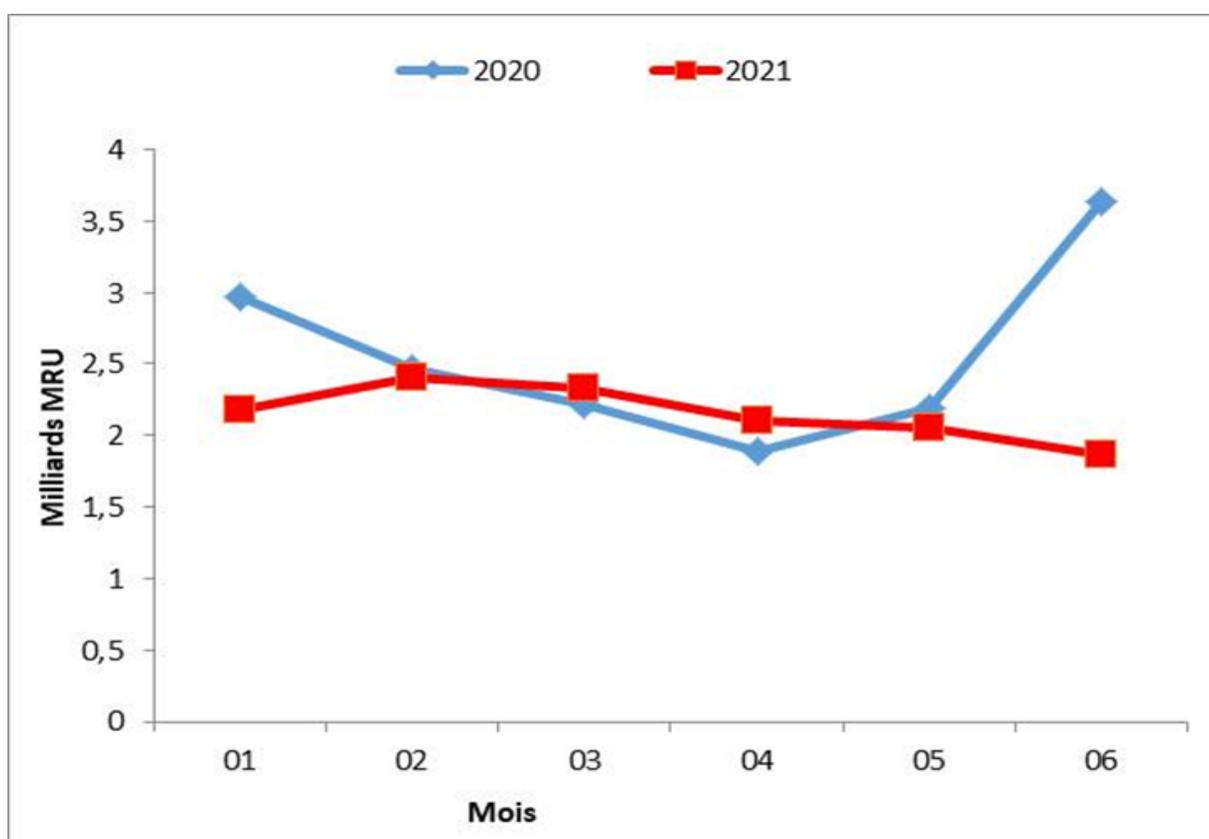


Figure 6 : Valeurs mensuelles des exportations

La valeur des céphalopodes a constitué 33% (4.3 Milliards MRU) soit une diminution de -19% (1 Milliards MRU) comparé avec la même période de 2020. Cette chute s'explique par la diminution des quantités capturées de poulpe en particulier de janvier à mars et l'arrêt biologique (avril-juin). La valeur totale la farine de poissons et des produits divers-congelé a été respectivement de 20 et 19% enregistrant également une

régression importante.

Pour les pélagiques qui occupent la quatrième position avec 15% de valeur (1.8 Milliards MRU) marquant ainsi une augmentation six fois plus importante par rapport à la même période de 2020. Les démersaux et les produits frais ont augmenté significativement la valeur. (Figure 7).

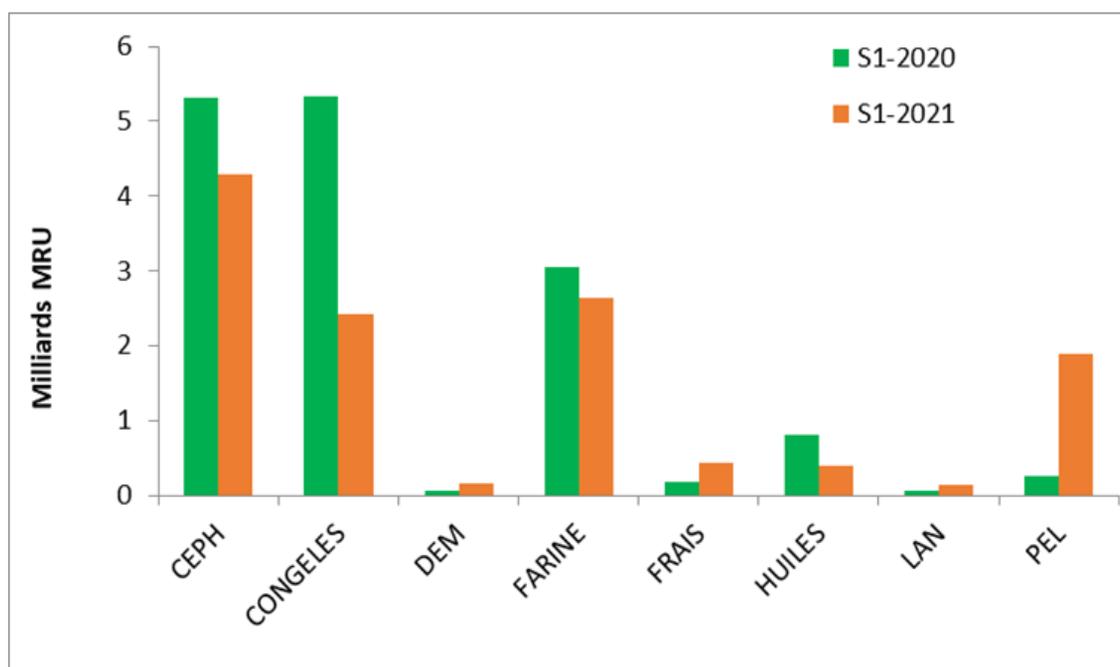


Figure 7 : Valeurs des exportations par type de produit

En termes de valeurs par destination, le marché européen a occupé, durant le premier semestre de 2021, la première position à hauteur de 36% (4,7 Milliards MRU). Il est suivi de près du marché asiatique à hauteur de 31% (4 Milliards MRU). Le marché africain occupe la troisième place à hauteur de 24% (3,1 Milliards MRU) tandis que le marché russe vient en quatrième position avec une contribution de l'ordre de 8% (Figure 8).

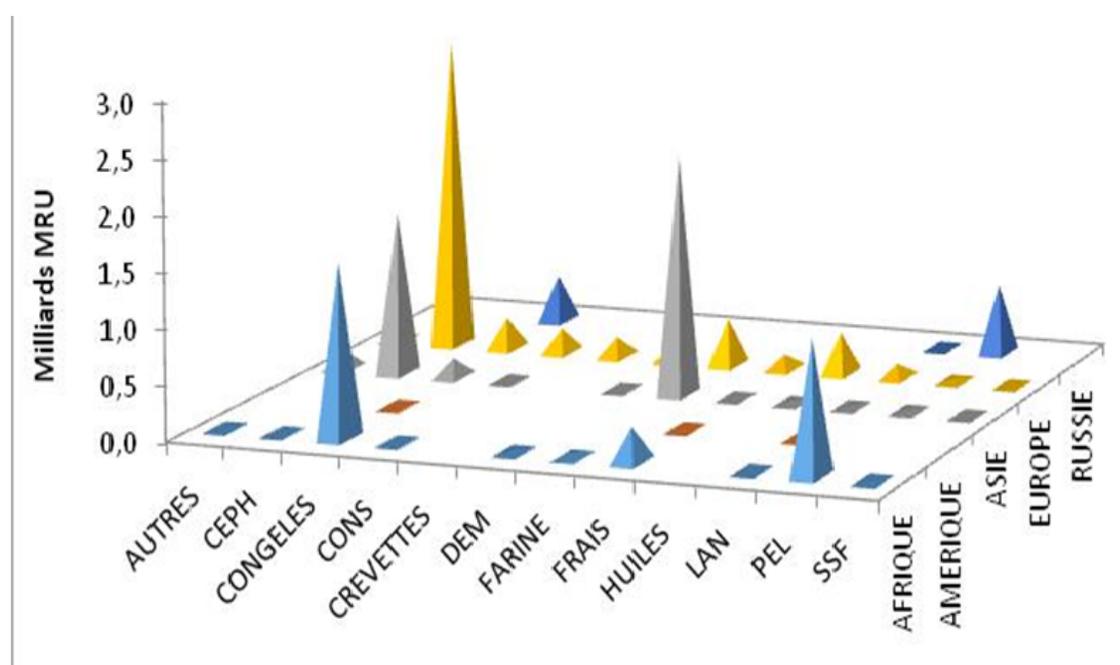
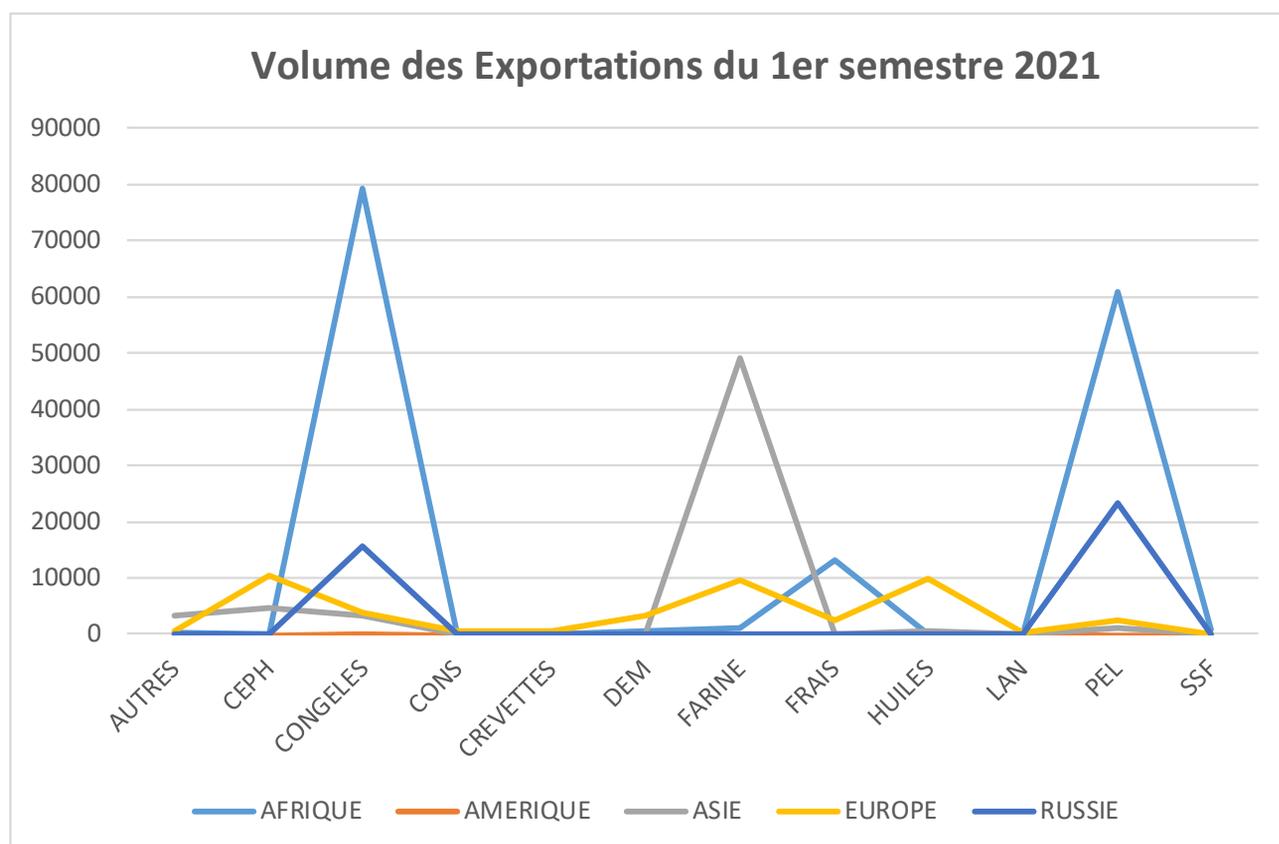


Figure 8 : Valeurs des exportations par marché et type de produit

3.3. Exportations semestrielle en volume

Tableau 7 : Synthèse du Volume des exportations au premier Semestre 2021 (T)

S1	AFRIQUE	AMERIQUE	ASIE	EUROPE	RUSSIE	Total (T)
AUTRES	313	0	3 201	585	0	4 100
CEPH	56	0	4 588	10 420	0	15 063
CONGELES	79 251	9	3 189	3 920	15531	101 900
CONS	12	0	3	610	0	624
CREVETTES	0	0	0	507	0	507
DEM	655	0	35	3 177	0	3 867
FARINE	1 059	0	49 054	9 670	0	59 783
FRAIS	13 054	27	86	2 454	0	15 621
HUILES	0	0	671	9 948	0	10 619
LAN	2	18	87	391	0	498
PEL	60 865	0	1 170	2 499	23288	87 822
SSF	724	0	5	34	0	763
Total (T)	155 992	54	62 088	4 4215	38819	301 167



3.4. Exportations trimestrielles en volume

Tableau 4 : Volumes au premier trimestre 2021

T1	AFRIQUE	AMERIQUE	ASIE	EUROPE	RUSSIE	Total (T)
AUTRES	89	0	654	228	0	970
CEPH	5	0	2 800	6 246	0	9 050
CONGELES	56 584	0	1 648	1 367	9 741	69 341
CONS	0	0	3	380	0	383
CREVETTES	0	0	0	412	0	412
DEM	504	0	16	1 545	0	2 066
FARINE	279	0	27 678	8 125	0	36 082
FRAIS	5 312	0	1	1 443	0	6 756
HUILES	0	0	607	6 485	0	7 092
LAN	0	18	14	201	0	233
PEL	11 751	0	0	643	3 710	16 104
SSF	338	0	5	23	0	366
Total (T)	74 863	18	33 425	27 098	13 451	148 855

Source : DARE/CTS

Tableau 4 : Volumes au deuxième trimestre

T2	AFRIQUE	AMERIQUE	ASIE	EUROPE	RUSSIE	Total (T)
AUTRES	225	0	2 547	357	0	3 129
CEPH	51	0	1 787	4 175	0	6 013
CONGELES	22 667	9	1 541	2 553	5 790	32 560
CONS	12	0	0	230	0	242
CREVETTES	0	0	0	95	0	95
DEM	151	0	19	1 631	0	1 801
FARINE	780	0	21 376	1 545	0	23 701
FRAIS	7 742	27	84	1 011	0	8 865
HUILES	0	0	64	3 464	0	3 528
LAN	2	0	73	190	0	265
PEL	49 114	0	1 170	1 855	19 578	71 718
SSF	386	0	0	11	0	397
Total (T)	81 129	36	28 663	17 116	25 369	152 312

Source : DARE/CTS

3.5. Exportations trimestrielles en valeur

Tableau 5 : Valeurs au premier trimestre

T1	AFRIQUE	AMERIQUE	ASIE	EUROPE	RUSSIE	Total (MRU)
AUTRES	2 459 198	0	32 427 540	5 519 077	0	40 405 814
CEPH	597 758	0	897 093 697	1 628 376 011	0	2 526 067 467
CONGELES	1 100 180 026	0	67 959 055	122 060 866	257 379 844	1 547 579 791
CONS	0	0	966 022	143 442 202	0	144 408 224
CREVETTES	0	0	0	142 355 788	0	142 355 788
DEM	15 059 699	0	171 714	62 342 982	0	77 574 396
FARINE	12 068 037	0	1 190 540 791	349 121 662	0	1 551 730 490
FRAIS	118 754 390	0	66 100	70 784 777	0	189 605 268
HUILES	0	0	22 032 466	233 288 440	0	255 320 906
LAN	0	2 198 471	2 445 554	62 825 020	107 692	67 576 737
PEL	259 190 082	0	0	12 414 188	99 574 369	371 178 639
SSF	4 396 379	0	154 829	1 004 681	0	5 555 889
Total (MRU)	1 512 705 569	2 198 471	2 213 857 767	2 833 535 696	357 061 905	6 919 359 409

Source : DARE/CTS

Tableau 6 : Valeurs au deuxième trimestre

T2	AFRIQUE	AMERIQUE	ASIE	EUROPE	RUSSIE	Total (MRU)
AUTRES	4 036 340	0	132 014 174	7 671 992	0	143 722 507
CEPH	3 682 379	0	568 509 166	1 199 439 281	0	1 771 630 826
CONGELES	454 536 205	378 823	101 807 281	152 754 157	157 741 830	867 218 296
CONS	3 265 654	0	0	74 113 068	0	77 378 722
CREVETTES	0	0	0	31 137 936	0	31 137 936
DEM	5 171 834	0	346 221	67 191 943	0	72 709 997
FARINE	35 994 419	0	970 188 562	71 526 257	0	1 077 709 238
FRAIS	182 565 735	822 193	4 546 505	60 469 797	0	248 404 230
HUILES	0	0	1 400 612	135 817 486	0	137 218 098
LAN	687 506	0	12 490 994	58 123 555	0	71 302 055
PEL	934 869 550	0	20 965 081	26 415 863	527 760 915	1 510 011 409
SSF	4 974 315	0	0	886 560	0	5 860 875
Total (MRU)	1 629 783 936	1 201 016	1 812 268 596	1 885 547 895	685 502 745	6 014 304 188

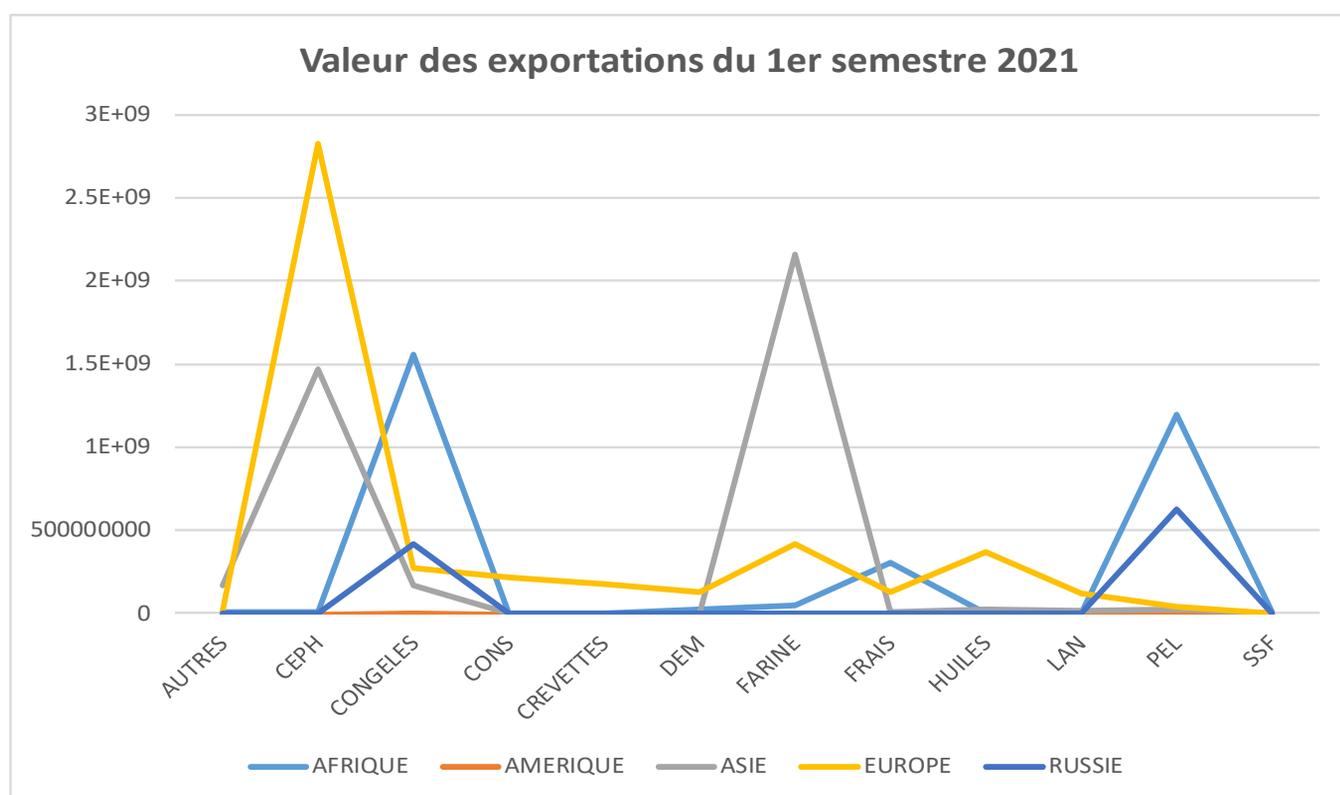
Source : DARE/CTS

3.6. Exportations semestrielle en valeur

Tableau 7 : Synthèse de la valeur des exportations au premier Semestre 2021 (T)

S1	AFRIQUE	AMERIQUE	ASIE	EUROPE	RUSSIE	Total (MRU)
AUTRES	6 495 538	0	164 441 714	13 191 069	0	184 128 321
CEPH	4 280 137	0	1 465 602 863	2 827 815 292	0	4 297 698 292
CONGELES	1 554 716 231	378 823	169 766 336	274 815 022	415 121 674	2 414 798 086
CONS	3 265 654	0	966 022	217 555 270	0	221 786 946
CREVETTES	0	0	0	173 493 725	0	173 493 725
DEM	20 231 533	0	517 935	129 534 925	0	150 284 393
FARINE	48 062 456	0	2 160 729 353	420 647 919	0	2 629 439 728
FRAIS	301 320 125	822 193	4 612 605	131 254 574	0	438 009 497
HUILES	0	0	23 433 078	369 105 926	0	392 539 004
LAN	687 506	2 198 471	14 936 547	120 948 576	107 692	138 878 792
PEL	1 194 059 632	0	20 965 081	38 830 051	627 335 284	1 881 190 048
SSF	9 370 694	0	154 829	1 891 241	0	11 416 764
Total (MRU)	3 142 489 505	3 399 487	4 026 126 364	4 719 083 591	1 042 564 650	12 933 663 597

Source : DARE/CTS



4. Recettes du secteur des pêches

Durant le premier semestre 2021, les recettes générées par la pêche maritime ont connu une régression de -26% par rapport à la même période de 2020. Elles sont passées de 3.1 Milliards à 2.3 Milliards ouguiyas. Le facteur responsable serait une diminution des exportations et la forte régression de la production du régime étranger (diminution effort, décomptes, redevance, etc.) en relation avec la crise

économique mondiale provoquée par la pandémie du COVID-19 ainsi que la prolongation de l'arrêt des pêches (3 mois).

Les recettes du Ministère et institutions ont chuté également (-15%) après la décision de prolongation des arrêts des pêches entre le mois d'avril et juin suite à la forte diminution de rendement de poulpe constaté au début de l'année. (Tableau 11, Figure 9).

Tableau13 : Synthèse des recettes de janvier à juin de 2020 et 2021

	Janvier-juin 2020	Janvier-juin 2021	Variation
Régime National	1 176 926 353	1 005 578 543	-15%
Régime Etranger	1 257 899 410	682 777 848	-46%
Autre (DGD +MPEM)	280 079 271	289 775 345	3%
Total compte trésor	2 714 905 034	1 978 131 735	-27%
Retenues MPEM / Institutions	388 731 156	331 849 769	-15%
Total Général (MRU)	3 103 636 190	2 309 981 504	-26%

Source : DARE

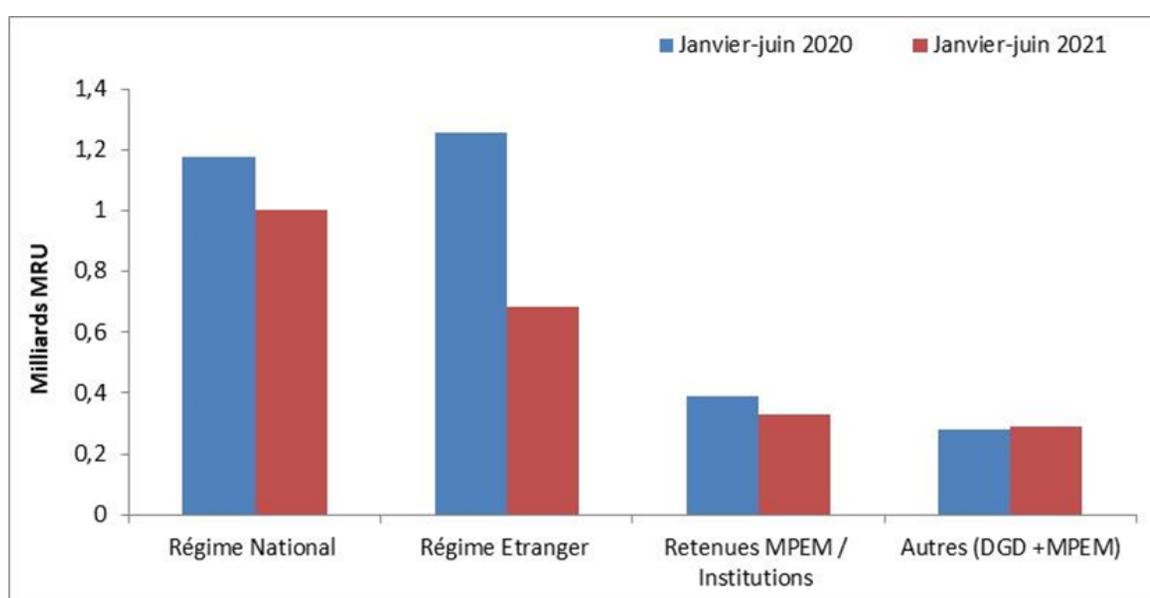


Figure 9 : Comparaison des recettes du secteur en S12020 et 2021

5. Distribution de poisson

Les deux premiers trimestres 2021, ont été marqués par le lancement de plusieurs projets au sein de la SNDP. Ces projets visent essentiellement à maintenir et renforcer le rôle de la SNDP dans la sécurité alimentaire ainsi qu'à la promotion des produits halieutiques et le développement du secteur de pêche et économie maritime Mauritanienne.

5.1. Distribution Chinchard

Du 1er Janvier au 31 mai 2021, la SNDP a assuré la vente de 3253,6 Tonnes de Chinchard avec de prix subventionnés de 5 MRU par KG. Ces quantités ont été distribuées sur l'ensemble du territoire national à travers les 33 centres de la SNDP couvrant toute la Mauritanie. En Plus de cette quantité se rajoute une distribution gratuite de 200 Tonnes en Avril 2021, il

s'agit de l'opération Ramadan lancée contre les effets secondaires de l'épidémie Covid-19, Ce qui ramène la quantité totale distribuée pour le 1er semestre 2021 à 3453,6 Tonne de Chinchard.

La Distribution suit deux modes :

Mode 1 - Vente Direct : il s'agit des ventes de produits au niveau des points de vente dans les 33 centres de la SNDP.

Mode 2 – Transfert : il s'agit d'une distribution indirecte visant à toucher les zones enclavées. Les centres de l'intérieur transfèrent le poisson avec une fréquence essentiellement hebdomadaire vers des zones non couvertes par le réseau des points de vente SNDP.

Total Distribution Chinchard 2021 par Trimestre en Tonne

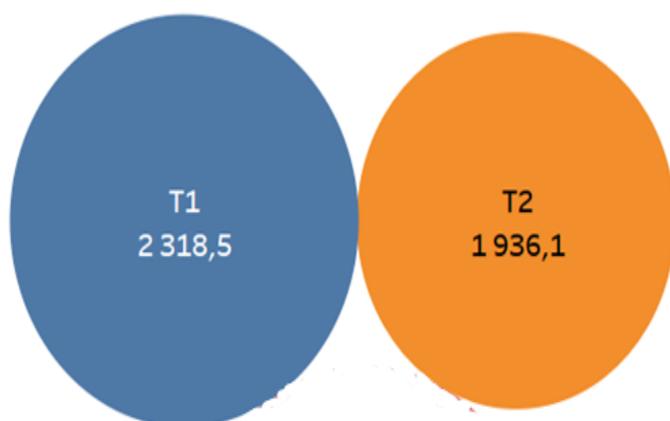


Figure 10 : Distribution de poisson par willaya au 1er semestre 2020

Les années 2020 et 2021 ont connu une baisse d'activité considérable du secteur halieutique en Mauritanie, la Pandémie du COVID-19 a eu un lourd impact sur les différents secteurs et particulièrement le secteur de pêche. Malgré ces circonstances la SNDP a pu maintenir ces activités.

Lutter contre la sécurité alimentaire, renforcer le pouvoir d'achat, promouvoir la consommation de poisson ...etc., représentent des missions nobles et la SNDP disponibilise toutes ces ressources pour contribuer à la réalisation de ces missions et projets structurelles.

5.2. Distribution Mensuelle

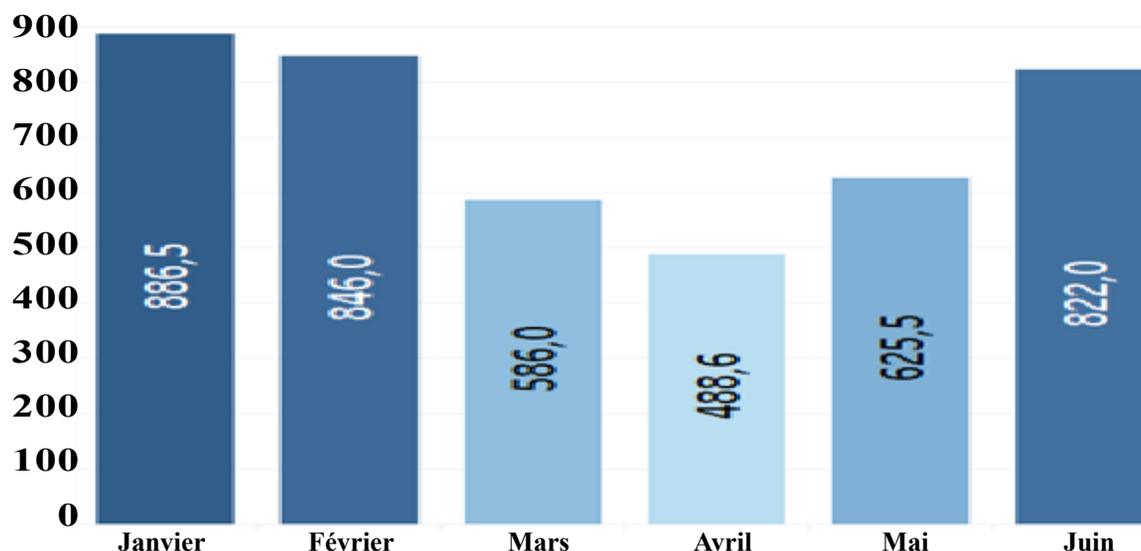


Figure 11: Totale Distribution Mensuelle en Tonne

Dirtribution par Centre en Tonne

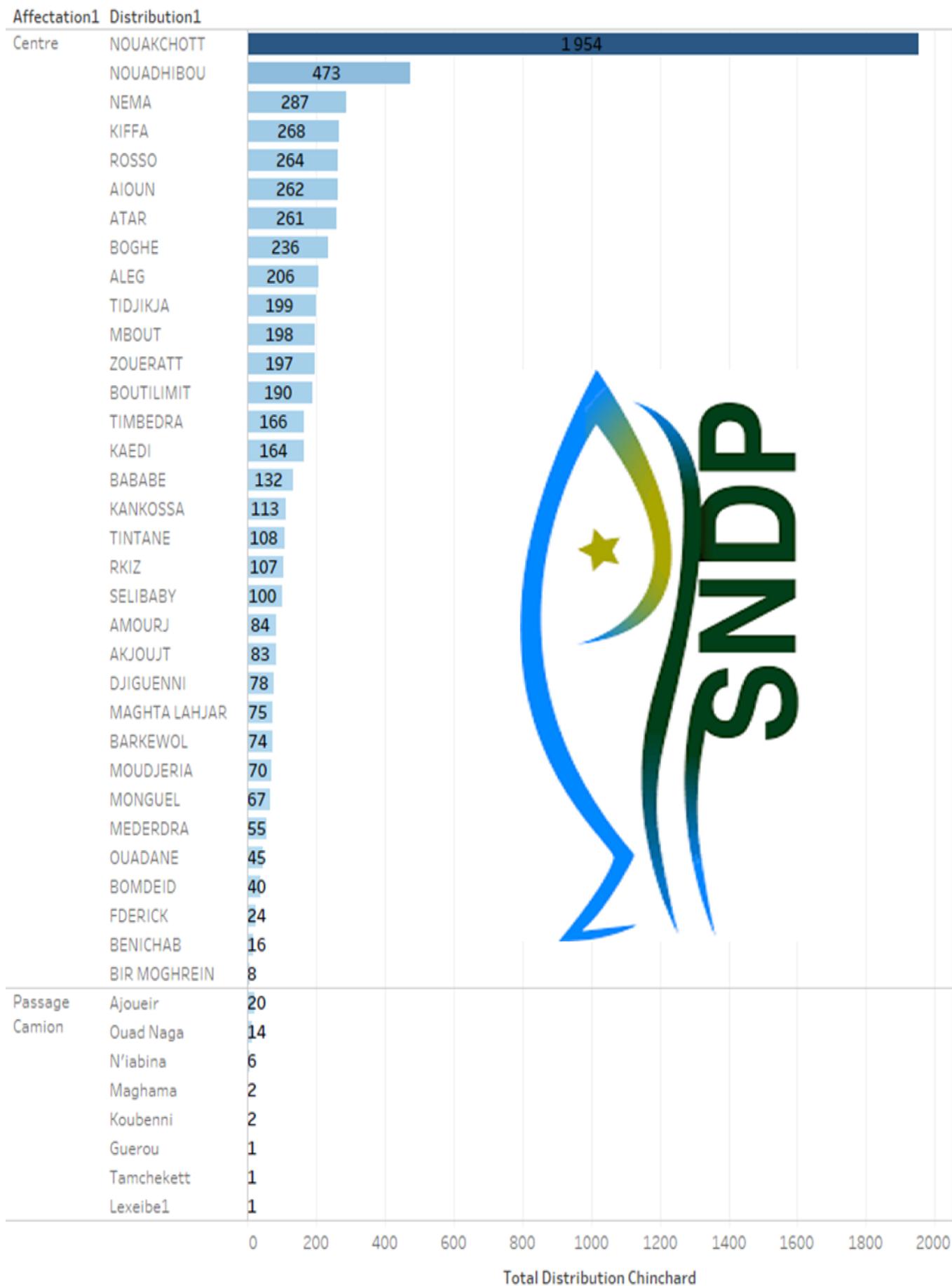


Figure 12 : Volumes de poisson distribués par la SNDP au 1er semestre 2021

Source : SNDP

5. Prix moyens de poisson à Nouakchott

En premier semestre 2021, la tendance globale des prix au niveau de Nouakchott a montré une forte tendance à la hausse. Elles sont variées entre 160% pour le petit individu de Thiof, passant par 105% pour la dorade et 21% pour la petite courbine. Les prix moyens des principales espèces commerciales ont été de 314 MRU/Kg pour la courbine grande taille et 15 MRU/pièce pour les sardinelles. Les grandes courbine et le Thiof ce

sont les deux espèces ayant la valeur marchande la plus élevée avec respectivement 338 et 276 MRU. Les espèces destinées à l'exportation sont le Thiof, la dorade rose et la sole. Le prix de mullet jaune (Ezowl) a été augmenté par 30 ouguiyas par rapport à la même période de 2020. On remarque enfin que le mullet noir (poune) reste la seule espèce qui n'a pas changé le prix au niveau de ce marché. (Tableau 13, Figure 11).

Tableau 14: Prix moyen de poisson à Nouakchott (MRU)

Espèce	Unité	avril-juin 2020	avril-juin 2021	Variation en %
Thiof -GM	kg	143	338	136%
Thiof -PM	kg	107	276	159%
Courbine-GM	kg	259	314	21%
Courbine -PM	kg	102	139	37%
Dorade rose-GM	kg	78	160	105%
Dorade rose -PM	kg	58	110	89%
Dorade grise-tilapia	kg	21	30	42%
Tassergal	kg	95	120	26%
Sole	kg	65	130	100%
Chinchard	kg	20	30	50%
Mulet jaune-Ezowl	pièce	95	124	31%
Mulet Noir-Poune	pièce	26	25	-4%
Sardinelle	pièce	6	15	139%

Source : MPN

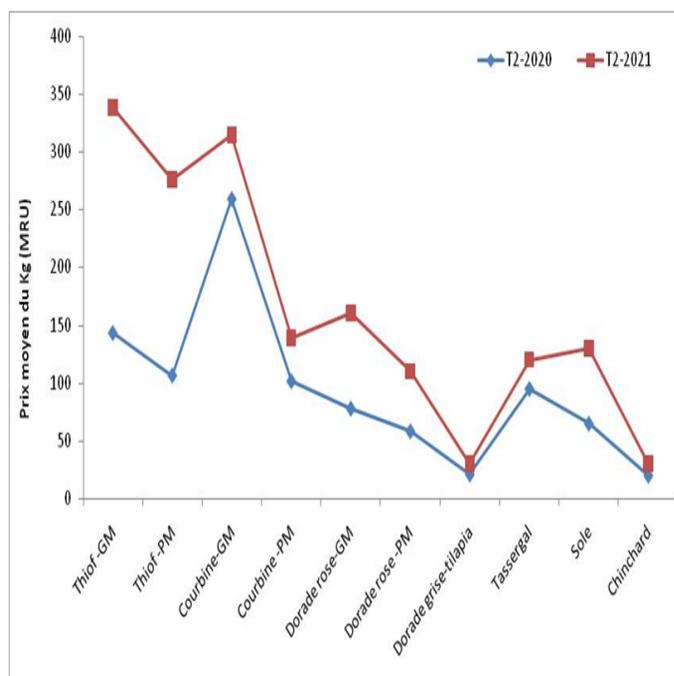


Figure 10: Prix moyen de poisson à Nouakchott

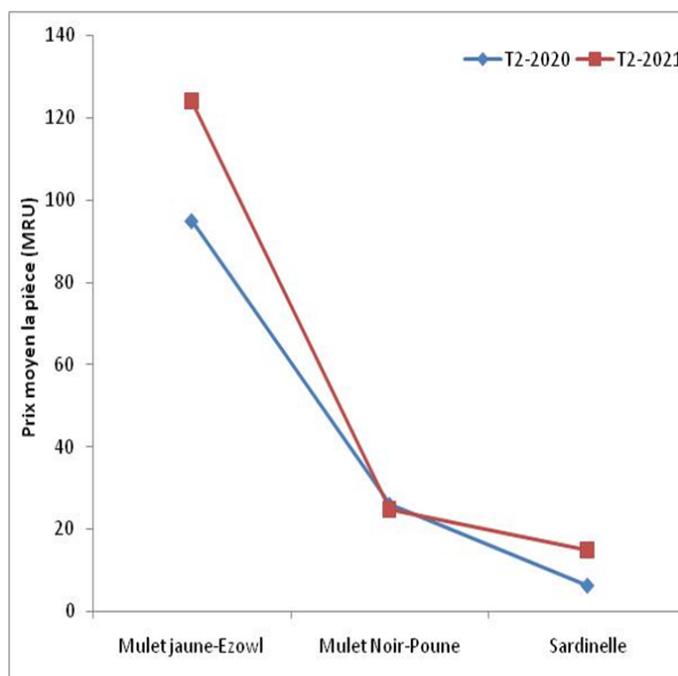


Figure 11: Prix moyen de poisson vendu à la pièce à Nouakchott

L'Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (ONISPA)



Le contrôle sanitaire

L'Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (ONISPA) est l'outil technique du Ministère des pêches chargé des contrôles sanitaires des conditions de production et de traitement des produits de la pêche et intervient, à ce titre, à tous les niveaux de la chaîne de production.

La structure de l'ONISPA est articulée sur deux sites, le siège à Nouadhibou et une représentation à Nouakchott. Elle dispose de quatre laboratoires d'analyses implantés respectivement à Nouakchott et à Nouadhibou tous accrédités.

L'accréditation de ses laboratoires et services d'inspection sanitaires respectivement aux normes ISO 17025 et 17020 la place confortablement dans le peloton des meilleures institutions dans la sous-région dans ce domaine.

La finalité de la chaîne de production est, certes, la commercialisation des produits. Mais la condition première reste la sécurité sanitaire du produit. La levée des barrières sanitaires est le grand défi de tout pays exportateur de produits de la pêche. Pour le maintien de sa place dans les principaux marchés rémunérateurs, la Mauritanie doit améliorer le niveau de conformité aux normes sanitaires.

Les efforts engagés dans ce domaine, depuis sa création, ont apporté des résultats appréciables, qui ont été confirmés par la dernière mission d'inspection de l'OAV (octobre 2019).

Le contrôle sanitaire a connu d'importants progrès qui ont été couronnés de succès. Compte tenu de ces succès, une place prépondérante doit être accordée aux actions suivantes:

- Les efforts consentis aussi bien de la part du Département que de l'ONISPA doivent être renforcés pour permettre une couverture du littoral et de l'intérieur du pays en matière d'inspection sanitaire des produits de la pêche.
- Les acquis normatifs (ISO 17025 et 17020) doivent être consolidés.
- Le suivi sanitaire du milieu marin au niveau de la Baie d'Archimède doit être poursuivi en vue de l'obtention de l'agrément sanitaire pour la production et l'exportation des mollusques bivalves.



On peut citer parmi les activités à mener :

- Inspection des unités de production et des produits de la pêche;
- Maintien des accréditations de l'ONISPA ;
- Extension de l'accréditation à d'autres activités d'inspection et paramètres d'analyses pertinents ;
- Renforcement des capacités des outils d'analyses sanitaires ;
- Mises-en place de postes d'inspection au niveau des nouveaux ports et points de débarquement
- Renforcement du contrôle sanitaire au débarquement et son élargissement à l'ensemble des produits, segments et zones du littoral
- Extension du contrôle sanitaire des produits de la pêche à l'intérieur du pays
- Suivi sanitaire du milieu marin et des zones de production des bivalves.

La valorisation des produits

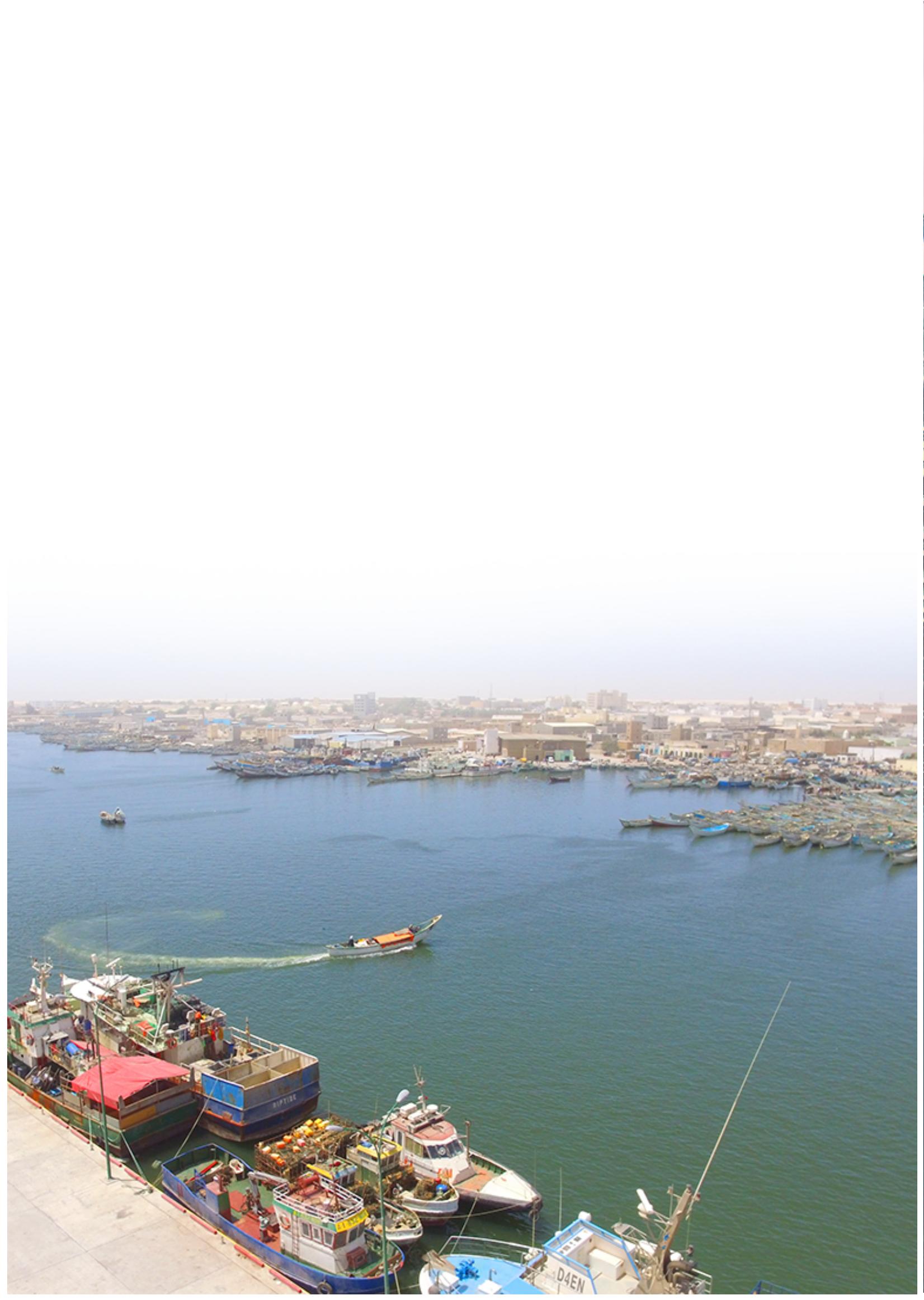
Pour accompagner la profession dans la démarche de valorisation des produits de la pêche, l'ONISPA doit être dotée d'une unité pilote en vue d'optimiser les technologies innovantes dans la fabrication de nouvelles gammes de produits notamment pour les espèces de faible valeur commerciale.

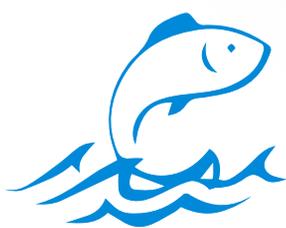
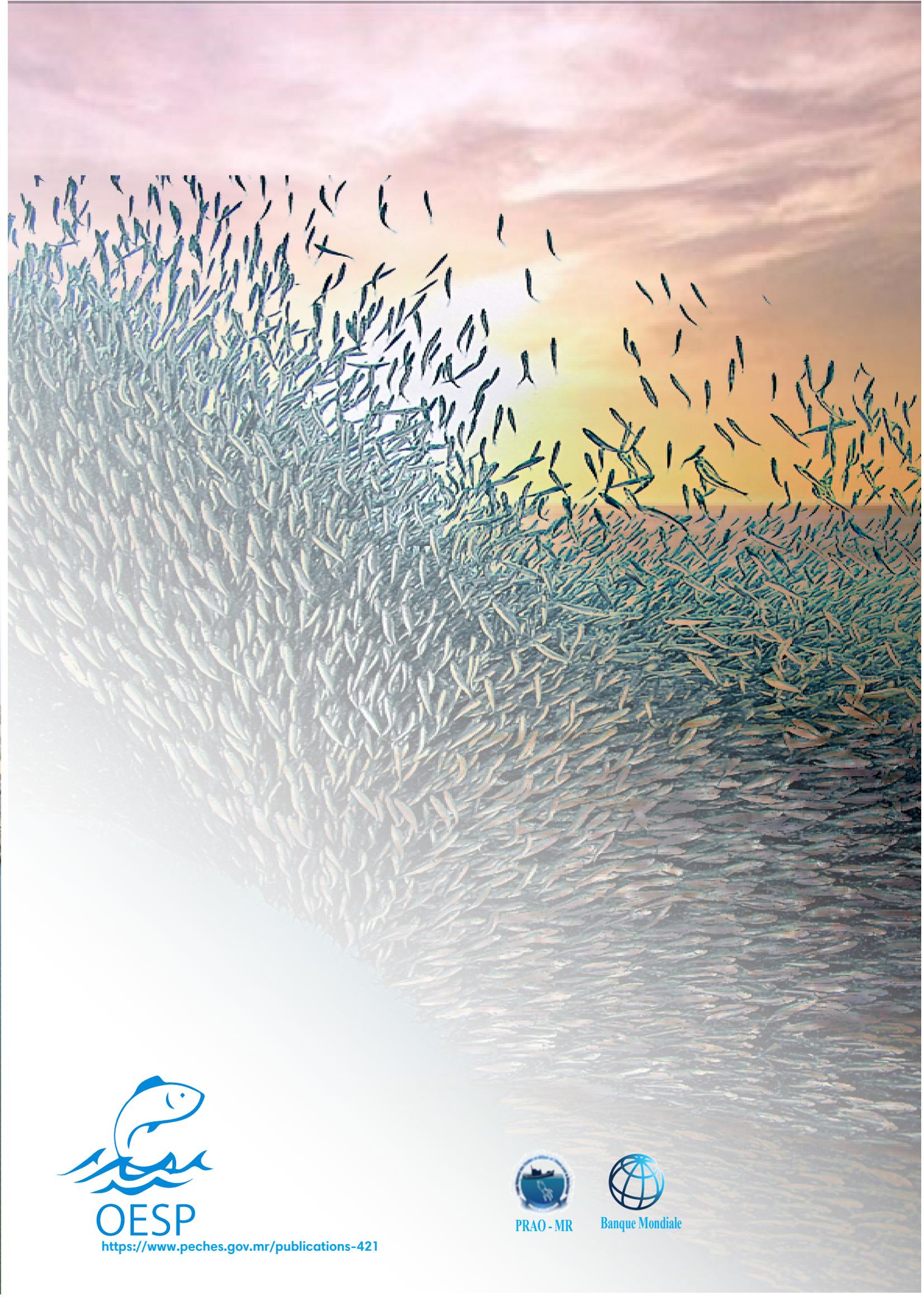
A ce sujet, les efforts consentis par certaines institutions pour accompagner les industriels doivent être élargis et soutenus par la création d'une unité pilote de valorisation des produits de la pêche mauritaniens.

A cet effet, les activités suivantes doivent être envisagées :

- Mise aux normes des marchés, halles, ateliers de mareyage et moyens de transport
- Mise en place d'une structure pilote de promotion de nouveaux produits ;
- Participation à la Réalisation des outils de vulgarisation des guides de BPH et BPF ;
- Campagnes de sensibilisation et de vulgarisation des opérateurs du secteur sur les guides BPH et BPF







OESP

<https://www.peches.gov.mr/publications-421>



PRAO - MR



Banque Mondiale